

BUREAUX : RUE NAIN,

ABONNEMENTS : ROUBAIX-TOURCOING : Trois mois, 12 fr. ; Six mois, 23 fr. ; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA RANCE : Trois mois, 14 fr. ; Six mois, 27 fr. ; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES : 20 centimes la ligne. RÉCLAMES : 25 centimes. — On traite à forfait.

Heures de départ des trains : Roubaix à Lille, 5 17, 7 21, 8 21, 9 53, 11 26, m., 12 26, 1 56, 3 42, 5 11, 6 13, 7 38, 9 36, 11 11, s. — Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 33, 7 18, 8 48, 10 13, 11 23, m., 1 15, 2 33, 4 43, 5 45, 8 12, 10 22, 11 45, s. — Lille à Roubaix, 5 20, 7 00, 8 30, 9 55, 11 05, 12 57, 2 20, 4 30, 5 30, 7 55, 10 05, 11 15. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 10, 7 12, 8 12, 9 46, 11 17, 12 17, 1 47, 3 33, 5 03, 7 28, 9 24, 11 02. Mouscron à Lille, 7 00, 8 00, 9 36, 11 05, 12 35, 3 21, 4 50, 5 53, 7 10, 9 10.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

DIRECTEUR GÉNÉRAL : A. REBOUX
ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1, à Lille, chez M. Esquhin, libraire, rue Grande-Chaussée, à Paris, chez M. Hays, Laflotte-Bullier, à la place de la Bourse, à Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

ROUBAIX, 24 JANVIER 1873

BOURSE DE PARIS	
DU 23 JANVIER	
4 0/0	54 ..
3 1/2	78 35
Emprunt 1871	86 67 1/2
Emprunt 1872	88 80
DU 24 JANVIER	
4 0/0	53 95
3 1/2	78 75
Emprunt 1871	86 85
Emprunt 1872	88 90

LE TRAVAIL DES ENFANTS

Il y a peu de questions qui intéressent plus directement la moralisation et le bien-être matériel de nos populations manufacturières. Il n'y en a point qui aient été plus discutées et, jusqu'ici, plus mal étudiées et plus mal comprises. Elle a fait l'objet de volumineux mémoires adressés aux Assemblées délibérantes ; les philanthropes l'ont distillée en de gros volumes très-épais, mais où il serait difficile de découvrir une idée absolument pratique. Somme toute, rien de satisfaisant n'a encore été fait. N'est-ce point d'ailleurs ce qui se passe le plus souvent ? Quelqu'un signale un abus criant ; on s'attendrit sur ce mal dont souffre le pauvre peuple ; des messieurs, désireux d'être utiles, mais encore plus désireux de devenir quelque chose, écrivent là-dessus des articles et des brochures qu'ils arrosent de larmes de crocodiles ; ils vendent le tout le plus cher possible, et, quand, ému de tant de dévouement, le peuple les envoie à la Chambre avec mission de convertir en lois leurs excellentes intentions, ils s'empressent généralement de trouver des raisons pour s'occuper de tout autre chose ou pour ne rien faire du tout.

Cette fois, il faut le reconnaître, le projet présenté par la commission dont M. de Melun est le président, porte la marque d'études sérieuses ; on voit que ceux qui l'ont élaboré connaissent l'industrie et les difficultés qu'ils auront à surmonter. La loi qui va sortir des délibérations de l'Assemblée apportera, il faut l'espérer, une amélioration réelle à la situation des femmes et des enfants employés dans les manufactures.

Cette loi sera le complément nécessaire de celle de 1841. A cette époque, on posa des restrictions quant à la durée et à la nature du travail. On voulut que l'enfant ne pût être livré à l'industrie avant l'âge de 8 ans. Et l'on fit peser sur les patrons une certaine responsabilité, afin de les engager à traiter humainement ces pauvres petits êtres, condamnés si tôt au dévorant labeur des fabriques.

Ce n'était là qu'un premier essai. On voulait sonder le terrain et préparer les voies à de nouvelles réformes. Dès 1847, le 15 février, un nouveau projet de loi fut présenté à la chambre des pairs, dans le but d'étendre, d'une manière plus

libérale encore, les dispositions en vigueur, et d'y astreindre, sans distinction, toutes les manufactures, usines, chantiers et ateliers. Ce projet, longuement élaboré par la chambre des pairs, fut adopté le 22 février 1848.

La Révolution, qui survint le surlendemain, rejeta la nouvelle loi dans l'ombre. Nous trouvons bien, en 1850, une délibération du conseil général des manufactures et du commerce, et, en 1851, un projet de loi présenté par la commission d'assistance. Mais rien de tout cela n'aboutit. En 1855, le gouvernement impérial reprit l'examen de la question et présenta, en 1858, au Conseil d'Etat, un projet plus restreint tendant à assurer l'exécution pure et simple de la loi de 1841. Après des attermoiements desquels aucune décision ne sortit, le projet fut repris, en 1867, sur des bases plus larges, par M. de Forcade La Roquette. On ouvrit alors une enquête, on prit l'avis des Conseils généraux des départements et des Chambres de commerce et de l'industrie, on étudia les législations étrangères, et l'examen d'un vaste système de protection fut soumis à l'élaboration du Conseil d'Etat. Mais présenté au Sénat, sous le ministère de M. Plichon, le 28 juin 1870, à la veille même de la déclaration de guerre, le projet du Conseil d'Etat n'eut point de suite.

L'année dernière, des membres de la majorité conservatrice en ont repris l'initiative, et leur projet, adopté en première lecture, est revenu en discussion dans la séance d'avant-hier. Un député du Nord, M. Jules Laurent, a prononcé à cette occasion un discours très-remarquable et très-intéressant, qui amènera probablement une modification importante dans le projet de loi. M. Laurent demande qu'aucune exception ne soit faite entre les enfants travaillant hors ou dans la famille ; il veut aussi, et nous l'en félicitons, que l'entrée des ateliers soit interdite aux enfants avant l'âge de douze et même treize ans. Le projet met huit ans, avec des conditions d'heures. Le député de Tourcoing a dit fort judicieusement que ces conditions ne seront pas plus observées dans l'avenir qu'elles ne l'ont été jusqu'ici. Ne pouvant faire travailler leurs enfants, les parents n'auront aucun intérêt à les retirer de l'école avant l'âge de douze ans. Les enfants pourront donc recevoir une instruction primaire plus complète. Leur moralité et leurs forces physiques y gagneront. Ils pourront alors supporter le travail de douze heures, et apporter à leur famille le produit d'un salaire plus rémunérateur.

M. Laurent a développé cette thèse avec son merveilleux talent d'orateur d'affaires et l'autorité que lui donnent ses vastes connaissances et son expérience. Son discours doit être lu en entier ; nous le reproduisons aujourd'hui.

Cédant aux observations qui lui ont été présentées, la Commission a promis de se livrer à un nouvel examen de l'article premier de son projet de loi dont l'Assemblée reprendra probablement lundi la discussion. ALFRED REBOUX.

La note publiée par le *Courrier de France* et démentie par les *Débats* a remis au jour la question de l'évacuation du territoire. Nous lisons à ce propos dans le *Français* :

« On se demande quand aura lieu au juste la complète évacuation du territoire. Il paraît certain que cette évacuation est l'objet des préoccupations du gouvernement, et l'on croit qu'il ne serait pas impossible qu'il ne réservât sur ce point quelque surprise à l'opinion. Le journal *Nord-Est* assure que le ministre de la guerre aurait avisé les officiers du génie résidant à Sedan, de ne point arrêter leurs comptes fin décembre dernier, comme cela se pratique d'ordinaire, mais d'attendre la fin de l'occupation, qui aurait alors lieu avant la fin du premier semestre de la présente année. »

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 23 janvier.

Les journaux ont publié des renseignements inexacts sur la visite faite par M. de Falloux à M. Thiers. Pendant le récent et court séjour de M. de Falloux à Versailles, quelques-uns de nos amis de la droite ont insisté pour que, dans le moment où MM. Lucien Brun et Ernout, d'accord avec MM. de Broglie, de Cumont, de Larcy, cherchaient un terrain de conciliation avec le Président, le refus de M. de Falloux d'aller voir M. Thiers aurait pu donner lieu à de fausses interprétations. Il se confirme que dans l'entretien de M. de Falloux avec M. Thiers, celui-ci a tenu un langage très-nettement et très-chaudeusement conservateur. M. de Falloux a très-vivement pressé M. Thiers de donner aux sentiments qu'il exprimait la sanction d'actes formels. Cette indispensable sanction, la majorité seule peut l'obtenir ou l'imposer, mais à la condition d'une forte unité et de la discipline dans la conduite parlementaire.

Le *Journal des Débats* et toutes les autres feuilles officielles et radicales se donnent beaucoup de mal pour rétablir le gouvernement personnel sur la tête de M. Thiers. Ces journaux ne cessent de répéter que, sans l'intervention de M. Thiers dans les débats de la Chambre, les ministres seraient impuissants à défendre la politique du gouvernement et les affaires de l'Etat. Or, ce sont les mêmes journaux qui nous vantent le triomphe de M. Jules Simon dans la discussion relative au Conseil de l'Instruction publique ! Ils prétendent que c'est surtout dans les débats sur la politique exté-

rieure que la présence de M. Thiers est indispensable. Alors, à quoi sert donc un ministre des affaires étrangères ? Le fait est que le système préconisé par les officieux et les radicaux ne peut aboutir qu'à mettre, dans le ministère, de simples comparses qui puissent toujours dire : Amen ! à toutes les résolutions de M. Thiers. Voilà précisément ce que la majorité de la Commission des Trente ne veut pas laisser s'établir plus longtemps. Elle vise à organiser enfin une véritable responsabilité ministérielle qui permette à la souveraineté de l'Assemblée de s'exercer efficacement et librement, sans être obligée, en atteignant la responsabilité du chef de l'Etat, de jeter l'inquiétude et le trouble dans le pays. Est-ce que la majorité de la Commission des Trente, par cette politique, ne se montre pas plus amie de la République que les républicains eux-mêmes ?

On lit dans le *Journal de Paris* : « Les feuilles radicales et bonapartistes affectaient naguère de regarder comme impossible un rapprochement entre les deux branches de la maison de Bourbon. Il y a quelques jours à peine, un journal bonapartiste allait même jusqu'à dire qu'on verrait bien, à l'occasion du 21 janvier, que le rapprochement en question était une chimère. Aujourd'hui, le même journal voyant que ses prédictions n'ont pas été justifiées, se tire d'affaire en disant : « qu'il n'y a rien à opérer pour l'ordre et pour la sécurité dans l'avenir, de ce qu'il appelle, avec un sentiment exquis des convenances, une réunion d'impuissants. » Mais le dépit qui dicte ces paroles à la famille bonapartiste dont il s'agit prouve assez qu'elle n'a pas elle-même une grande confiance dans la sûreté de ses prédictions. Quant aux feuilles radicales, elles s'en tirent par des injures, que nous croyons parfaitement superflus de relever. »

Hier, dans la conférence de la commission des pétitions avec le président, au sujet du prince Napoléon, on s'est beaucoup amusé de la malice de M. Thiers, quand il a raconté que le prince avait passé la frontière avec une dame ; j'ignorais totalement, a ajouté le président, que ce fut avec la princesse Clotilde.

La police avait signalé, dit-on, cette dame comme une des hétaïres dont il a été beaucoup question dans ces derniers temps.

On annonce que M. Louis Veillot va publier prochainement, dans l'*Univers*, d'importants articles sur le temps présent.

Comme les questions d'impôts jouent, plus que jamais, un grand rôle dans nos affaires, on lira avec profit une brochure que vient de publier sur les nouveaux impôts, chez Paul Dupont, M. Sancholle, ancien fonctionnaire supérieur du ministère des finances. Il donne

la nomenclature, l'analyse et la quotité des droits ou tarifs applicables à chacun d'eux, et il fait précéder cette liste de quelques considérations financières et de l'ensemble du budget de 1872 et 1873. Cet écrit est d'une incontestable utilité pratique. Que de gens ignorent ces questions, qui intéressent tout le monde.

M. Sancholle n'est pas partisan des impôts nouveaux. Il est mieux valu, selon lui, s'en tenir aux anciens en les augmentant ; mais ajoute-t-il, puisqu'ils existent en vertu d'une loi, il ne nous reste qu'à les payer régulièrement. Ne perdons pas de vue, dit-il encore, que si depuis 80 ans, tant de gouvernements sont tombés dans notre malheureuse patrie, c'est pour n'avoir pas su faire respecter l'autorité de la loi par des hommes dont la vie politique n'a été qu'une révolte constante contre elle.

M. Sancholle a eu raison d'adopter l'ordre alphabétique pour la nomenclature. L'ordre logique n'est bon que pour les hommes pécaux. La masse du public veut arriver aux renseignements par le plus court chemin possible.

Malgré la diminution de l'escompte à Londres et à Berlin, notre Bourse a été aujourd'hui dans d'assez mauvaises dispositions, par suite des retards dans un arrangement entre la commission des Trente et M. Thiers.

Les sociétés financières bonapartistes ont décidé d'un malheur. On annonce la faillite d'une grande société fondée dernièrement et dirigée par un écrivain bien connu de la presse impérialiste. DE SAINT-CHEBON.

Docete omnes gentes.

Nous ne serons pas les premiers à faire remarquer que Plin IX, dans ses allocutions, trouve si bien le mot du moment qu'il est difficile de n'y pas voir une inspiration surnaturelle.

Pendant que les députés de la France étaient si laborieusement occupés à replâtrer l'édifice lézardé et vermoulu de l'Instruction publique, et que la majorité se laissait si bien rouler par les rogeries de M. Jules Simon, le Souverain Pontific adressait à quelques fidèles réunis autour de sa personne les paroles suivantes qu'on ne saurait trop admirer :

« Les puissants de la terre, a dit Sa Sainteté, ne veulent pas seulement détruire tout ce qui appartient à l'Eglise, mais aussi tout ce qui touche à la morale ; ils prétendent s'emparer de l'enseignement et des âmes de la jeune génération ; ils veulent que la jeunesse soit instruite et élevée selon leur caprice. Mais je leur rappelle une vérité incontestable lorsque je dis : Ce même Jésus-Christ qui a enjoint aux peuples de respecter les hommes à qui il a décerné la puissance, a donné cet ordre à l'Eglise, à ses ministres : *Ille, docete omnes gentes.* — Ces paroles, il ne les a adressées ni aux Rois, ni aux Empereurs, mais à l'Eglise. C'est à elle qu'il a donné la mission d'instruire tous les peuples, ce sont ses ministres

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX DU 25 JANVIER 1873

— 50 —

LES HOUILLEURS DE POLIGNIES

XVII

La récompense du succès

(Suite)

Du reste Topfer n'était pas le seul qui voulait prêter son assistance pour le dangereux sauvetage. L'exemple de Léonard avait électrisé les borains ; tous maintenant brûlaient d'envie de se distinguer. Mais il y avait à peine assez de place dans la cavité pour deux hommes, et Topfer, réduit à l'inaction, dut se borner à éclairer son camarade, tandis que celui-ci manœuvrait péniblement le cric.

Cependant l'inconnu qu'on voulait délivrer avait interrompu ses plaintes, et paraissait écouter ces voix humaines qui se faisaient entendre si près de lui. Il reprit d'un ton plus ferme et plus accentué :

« Continuez ainsi... je me sens soulagé... Mais qu'êtes-vous donc, vous qui venez à mon secours ? »

Léonard, absorbé par son rude tra-

vail, ne pouvait parler : ce fut le vieux porion qui répliqua :

« Il y a d'abord M. Léonard... Et puis moi, le père Topfer. »

Léonard répéta l'inconnu qui sembla violemment agité malgré ses souffrances ; il n'a donc pas été écrasé dans la nouvelle Royale, avec Van Best ?

M. Van Best et Léonard sont sains et saufs, grâce à Dieu... Ah ça ! qui es-tu toi-même ?

Au lieu de répondre à cette question, on poussa un effroyable blâphème, suivi aussitôt d'un douloureux soupir.

« C'est ce vaurien de Grand-Léopold, dit Topfer ; j'ai reconnu sa voix. »

« Qu'importe ! répliqua Léonard ; il est endormi. »

Et il continua de faire jouer la manivelle du cric ; mais sans doute il détermina quelque nouveau tassement dans les matériaux, car Grand-Léopold poussa des cris horribles et reprit d'un ton furieux :

« Arrêtez... J'étouffe... Brigands ! vous voulez donc m'achever ? »

Léonard ne savait plus comment soulager le malheureux qu'il ne pouvait voir et dont il ignorait la situation réelle. Il se hâta de tourner le cric en sens contraire ; cette manœuvre, au lieu de faire cesser les souffrances du maître soudeur, parut les rendre plus insupportables encore. Ses clameurs devinrent si bruyantes qu'on les entendait au loin dans la galerie de roulage.

« Au secours ! criait Grand-Léopold avec égarement ; on me tue... A moi, les borains ! Me laissera-t-on mourir ainsi ?... A moi, les amis ! on m'assasine !... C'est un complot des riches... Ils se sont tous réunis contre moi !... Au secours ! »

Hum ! murmura le vieux Topfer, la tête démenagée... Le pauvre homme est bien malade !

Léonard voulait de fixer le cric dans la position qu'il supposait la plus favorable au maître soudeur et cherchait dans son imagination quelque moyen de salut plus efficace. Les souffrances de Grand-Léopold ne diminuaient pas sans doute, car bientôt il reprit d'un ton étrange :

« Ah ! l'on m'avait bien dit que la Vierge-Noire se vengerait ! Elle sauve les autres ; moi, elle m'étouffe, elle m'écrase... Ce n'est qu'un bloc de houille, couvert d'oripeaux et de fanfreluches par les dévots stupides, et pourtant ce bloc de houille est là ; il étend ses bras pour me serrer la gorge... Il m'étrangle ! Délivrez-moi donc, vous autres !... Vierge-Noire, laisse-moi... Ne me regarde pas avec tes yeux qui ressemblent aux trous d'une fournaise !... Oh ! si j'avais les mains libres !... Elle est toujours là... Va-t'en donc, vilain bloc de houille !... Il m'étrangle, il m'entraîne... Je veux... mille démons ! Ah ! ah ! ah ! »

La voix s'éteignit. Au même instant, on entendit un craquement ; et la tige de fer du cric se rompit sous l'effroyable

pression des masses supérieures. Léonard voulait encore faire usage de l'instrument brisé ; Topfer lui dit avec tristesse :

« C'est inutile, monsieur ; l'homme vient d'être complètement écrasé. »

Léonard n'était pas convaincu et il appela Grand-Léopold plusieurs fois ; il ne reçut aucune réponse, les gémissements même avaient cessé.

« Tout est fini, monsieur, et bien fini pour celui-ci, reprit Topfer ; mais peut-être en est-il d'autres qui ont aussi besoin de secours. »

« C'est juste, dit Léonard ; Antoine se trouve peut-être dans la même situation ; cherchons-le bien vite. »

Il se décida enfin à quitter ce couloir où l'on pouvait d'une minute à l'autre périr écrasé comme avait péri le maître soudeur. Quant pâle, épuisé et les mains éosanglantées, il revint dans la galerie de roulage, tous les borains étaient à genoux, priant pour leur camarade défunct. Ils avaient entendu les discours tenus par Grand-Léopold pendant sa cruelle agonie, et disaient avec terreur :

« Il avait insulté la Vierge-Noire, notre patronne : la Vierge-Noire s'est vengée ! »

Van Best ne pouvait se défendre d'un véritable sentiment d'admiration pour le dévouement du jeune houilleur.

« Ma foi ! tu n'as pas peur de la mort, lui dit-il ; et si tu savais mieux tenir en bride tes folles idées... Mais au fait, ajouta-t-il aussitôt en songeant à ses griefs nombreux contre le conducteur de

travaux, c'est par ta faute que cette catastrophe est arrivée ; ne devais-tu pas risquer quelque chose pour sauver les victimes de ton imprudence ? »

« Vous avez peut-être raison, monsieur Van Best, répondit Léonard ; aussi permettez-moi de tenter la chance d'un autre côté... Courons maintenant aux tailles d'en haut. »

Et il gagna la galerie montante, suivi d'un grand nombre de mineurs et de Van Best lui-même.

XIX

La justification

On scruta minutieusement tous les coins et recoins des chantiers de la Vierge-Noire. On y retrouva bien la chaussure et la lampe éteinte d'Antoine ; mais ces objets n'avaient aucun signe distinctif qui pût faire reconnaître leur propriétaire. Léonard ne se décourageait pas ; il marchait le premier avec une ardeur fébrile, et telle était sa préoccupation qu'il faillit rouler dans le gouffre nouvellement ouvert à l'extrémité de la galerie.

S'étant enfin aperçu du danger, il s'arrêta et se mit à étudier les changements qui venaient de s'opérer en cet endroit.

Une particularité attira d'abord son attention : c'était la marque très-apparente d'un coup de mine sur la roche, au bord du puits des Echelles. D'autre part, une légère fumée ; à odeur sulfu-